

La lettre du maire



Jean-Christophe VEYRINE

Maire de Jouy-le-Moutier
Vice-président de la
Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Baisse des dotations : Quelles réponses au désengagement de l'État ?

Chère Jocassienne, cher Jocassien,

Vous le savez, la dotation globale de fonctionnement – ou DGF – constitue le principal concours financier de l'État aux collectivités locales. À Jouy-le-Moutier, cette dotation s'élevait en 2011 à 5,4 millions d'euros, puis elle a commencé à diminuer.

En 2013, le Gouvernement demandait aux communes de participer à « l'effort de redressement des finances publiques » à hauteur de 33 milliards d'euros sur 3 ans et demi. La loi de finances a ainsi prévu une baisse de cette dotation de 7,5% pour 2015, 2016 et 2017, par rapport à 2013, année de référence.

Au regard de ces éléments, nous avons donc construit un budget prévisionnel 2015 très prudent, puisque nous avons surestimé la baisse à 10% au lieu des 7,5% prévus.

Or début avril, il nous a été signifié que la baisse de la DGF serait finalement de près du double de celle prévue initialement : soit 14% !

Cela représente, pour 2015, **une coupe nette de 700 000 euros** sur notre budget de fonctionnement et à horizon 2017, cela équivaut à 2 millions d'euros de perte, soit une baisse de 48% de la DGF.

Si l'on appliquait cette perte à un ménage disposant de 2 800 euros de revenus, cela représenterait un manque à gagner de 800 euros, et pour une personne seule au salaire de 1 400 euros net, cela équivaudrait à ne lui laisser plus que 1 000 euros pour le mois.

A l'échelle de notre commune, une fois réglées les charges incompressibles (salaires, électricité, chauffage...), c'est 30% de notre budget restant qui se voit ainsi amputé !

Alors bien sûr, des solutions existent. Le levier fiscal pour commencer. À Jouy-le-Moutier, pour compenser les pertes de dotation, il faudrait augmenter les impôts locaux de 27,4% ! Or, vous le savez, je me suis engagé à ne pas y toucher. Vous me faites confiance et je ne romprai pas le contrat que j'ai passé avec vous.

Nous pourrions aussi voter un budget non équilibré. Certaines communes y sont aujourd'hui contraintes, même si l'équilibre du budget est une obligation juridique imposée par la loi. Conséquences ? Nous serions mis sous la tutelle de l'État, dont la mission se résumerait à ne prévoir que les dépenses obligatoires. Evidemment, il n'en est pas question.

Malgré tout, **des décisions difficiles vont devoir être prises**. Cette nouvelle donne budgétaire, inédite et imprévisible, nous contraint à accélérer nos efforts déjà engagés et à faire des choix pour l'avenir.

C'est ainsi, par exemple, que les subventions aux associations ont été diminuées de 10% et que les ateliers périscolaires du mercredi matin vont disparaître à la rentrée prochaine.

Bien sûr, ces choix contraints n'obtiendront jamais l'adhésion de tous. Mais en nous confiant la responsabilité de la gestion de la ville, vous nous avez confié la défense de l'intérêt général.

CONTACTS

Hôtel de ville
56, Grande Rue
95280 Jouy-le-Moutier
Tél.: 01 34 41 65 00

Horaires d'accueil au public

Lundi, mercredi et vendredi :
8h30-12h et 13h30-18h
Mardi : 8h30-12h et 13h30-19h
Jeudi : 8h30-12h
Samedi : 8h30-12h

www.jouylemoutier.fr

Des projets qui avancent

CONTACTS

Hôtel de ville
56, Grande Rue
95280 Jouy-le-Moutier
Tél.: 01 34 41 65 00

Horaires d'accueil au public

Lundi, mercredi et vendredi :
8h30-12h et 13h30-18h
Mardi : 8h30-12h et 13h30-19h
Jeudi : 8h30-12h
Samedi : 8h30-12h

www.jouylemoutier.fr

Des projets qui avancent

En parallèle, nous devons nous interroger sur les compétences que la ville assume, bien que celles-ci ne soient pas de son ressort. La sécurité, par exemple, est une fonction régaliennne de l'État. Pourtant, Jouy-le-Moutier dispose actuellement d'une police municipale afin de pallier la baisse des effectifs de la Police Nationale. Est-ce légitime ?

De même, l'emploi incombe à l'État. Notre ville propose pourtant à ses habitants un Service emploi formation (SEF) pour les accompagner au mieux dans leurs démarches. Est-ce justifié ?

La proximité de l'échelon communal, bien qu'il soit un gage de réactivité et de visibilité pour ses habitants, ne peut malheureusement combler les désengagements des autres institutions.

Les conséquences de cette baisse historique de la DGF, sans concertation ni préavis, sont, vous le constatez, considérables. C'est toute l'économie locale qui paie le prix d'une trajectoire financière injuste décidée par l'État en direction des collectivités. Malgré de lourds efforts entrepris dans la gestion de nos budgets, certaines collectivités se retrouvent aujourd'hui dans des situations financières difficiles. Conséquences ? Des investissements en berne, des dépenses de fonctionnement pensées au minima, des contrats de travail non renouvelés et des embauches quasi nulles qui pénalisent l'emploi local.

Il nous revient, à nous collectivités, d'adapter, avec cohérence et discernement, nos investissements à la mesure de nos disponibilités financières. Parce que malgré cette situation injuste, soyez convaincus que **votre municipalité demeure investie dans sa mission de service public et résolue à mener à bien les projets essentiels pour la ville et ses habitants.**

C'est pour vous défendre que j'ai créé avec 5 autres maires, le collectif des « élus en colère » et que je vais me battre pour que les communes et donc les services de proximité survivent.

Bien cordialement,



Le Maire,
Jean-Christophe VEYRINE

Ce qu'en dit l'opposition

Les finances communales de Jouy-le-Moutier, bénéficient aujourd'hui encore de la gestion rigoureuse de notre mandat : maîtrise des dépenses, dont salaires, indemnités, mobilisation maximale du co-financement pour des investissements essentiels pour notre ville (crèches, gymnase, pôle tennis, mairie annexe,

aires de jeux...). De ce fait au sein de la CACP, Jouy se situe toujours dans le bas de fourchette des impôts locaux. Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec une recette 2015 bien supérieure aux dépenses, il est anormal que les économies d'hier (conteneurisation, meilleure gestion du tri...) ne bénéficient pas

aux Jocassiens dès 2015. Une autre action est à poursuivre : obtenir la disparition des inégalités criantes, entre contribuables du plateau bien plus imposés que ceux du village.

**Liste d'opposition
Partageons l'Avenir**